



Guide d'accompagnement du cahier des charges en vue de l'obtention du label Euroscol

Rectorats Aix-Marseille et Nice

D.R.A.R.E.I.C : Direction Régionale Académique des Relations Européennes, Internationales et de la Coopération

Dossier suivi par :

Nicolas FOURNILLIER, nicolas.fournillier@region-academique-paca.fr

Gisèle CUTRONA (Nice), Gisele.Cutrona@ac-nice.fr

François AUNE (Aix-Marseille), francois.aune@ac-aix-marseille.fr

Mél. : euroscol@region-academique-paca.fr

1. Introduction

Ce guide fournit conseils et aide aux établissements et écoles candidat.es à l'attribution du label Euroscol au sein de la Région académie Provence-Alpes Côtes d'Azur.

Les équipes de la DRAREIC et les inspecteurs en langues vivantes sont à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans le déroulé de la démarche.

Pour toutes correspondance, merci de bien vouloir adresser vos messages à chaque interlocuteur avec (en copie) euroscol@region-academique-paca.fr.

2. Etat des lieux et perspectives

Dans le dossier de candidature, il ne s'agit pas seulement de présenter l'état actuel des actions européennes menées mais également de faire figurer les projets envisagés par l'établissement ou l'école sur les thématiques européennes. Ces projets sont présentés avec toute la précision nécessaire et doivent être pris en compte à part entière dans l'attribution des points. L'établissement ou l'école se dotera d'un référent « Europe » ou constituera une « Team Europe » dont les coordonnées seront dûment indiquées dans le dossier de candidature.

3. Précisions sur la grille d'évaluation

Thématique	Précisions
<p>DEMARCHE D'OUVERTURE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE DANS LE PROJET EDUCATIF DE L'ECOLE OU DE L'ETABLISSEMENT</p> <p>Stratégie, pilotage et évaluation</p>	<p>L'ouverture européenne est ancrée dans le projet d'école/ d'établissement ou du moins elle est en passe de l'être. Le projet de labellisation est soumis au conseil d'école ou au CA.</p> <p>Le travail en réseau et les partenariats locaux sont indispensables à cet ancrage européen.</p> <p>Les actions internationales de l'école ou de l'établissement sont planifiées dans le calendrier scolaire. Elles sont débattues en conseil de cycles et/ou pédagogique puis elles font l'objet d'une auto-évaluation par les équipes.</p> <p>Un point d'étape annuel est présenté au conseil d'école ou au CA, puis transmis à la DRAREIC.</p>
<p>DEMARCHE D'OUVERTURE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE DANS LE PROJET EDUCATIF DE L'ECOLE OU DE L'ETABLISSEMENT</p> <p>Communication et valorisation</p>	<p>Comment l'établissement assure-t-il la promotion interne et externe de son label ?</p> <ul style="list-style-type: none">- Page internet dédiée à l'ouverture européenne ;- Actions éducatives menées auprès des partenaires de l'école (parents, instances éducatives locales, collectivités territoriales, associations, médias, etc.) ;- Promotion des outils européens de reconnaissance des parcours et des mobilités (passeport Europass pour les élèves et personnels, Euromobipro, Youthpass etc.).
<p>DEMARCHE D'OUVERTURE EUROPEENNE ET INTERNATIONALE DANS LE PROJET EDUCATIF DE L'ECOLE OU DE L'ETABLISSEMENT</p>	<p>L'établissement collabore-t-il avec des établissements de son réseau ou avec des partenaires extrascolaires sur les questions européennes ? Quelle est la contribution concrète de l'établissement candidat ?</p> <p>Les Centres d'Information Europe Direct Provence : eurocircle.fr (à Marseille) et nicecotedazur.org/europe/centre- europe-direct (à Nice) facilitent les contacts avec des partenaires extérieurs. Et d'autres structures peuvent exister.</p>



Partenariats	
MOBILITES ET PERTENARIATS Mobilité des personnels éducatifs	<p>L'établissement offre aux enseignants la possibilité de séjourner dans les pays dont les langues sont enseignées (voyages ou bourses d'étude dans le cadre d'Erasmus+, job shadowing, mobilité entrante, etc.)</p> <p>L'effet de ces mobilités sur les compétences interculturelles est-il évalué ?</p> <p>Dans quelle mesure est-ce que les enseignants « rentrant d'un séjour à l'étranger » sont impliqués dans le renforcement des compétences interculturelles au sein de l'école ou de l'établissement ?</p>
MOBILITES ET PERTENARIATS Mobilité d'élèves	<p>L'établissement offre aux élèves la possibilité de séjourner dans les pays dont les langues sont enseignées (voyages ou bourses d'étude pour les enseignants dans le cadre d'Erasmus+, job shadowing, mobilité entrante pour les adultes et les élèves, mobilité sortante individuelle et collective pour les élèves, mobilité virtuelle Etwinning, etc.)</p> <p>L'effet de ces mobilités sur les compétences interculturelles est-il évalué ?</p> <p>Dans quelle mesure est-ce que les élèves « rentrant d'un séjour à l'étranger » sont impliqués dans le renforcement des compétences interculturelles au sein de l'école ou de l'établissement ?</p>
COMPETENCES LINGUISTIQUES ET INTERCULTURALI TE Actions pédagogiques et interculturelles européennes	<p>Est-ce que l'école ou l'établissement organise des actions éducatives à dimension européenne (concours, journée de l'Europe, journée franco-allemande, semaine des langues, journée européenne des langues, etc.) ?</p> <p>Le site du Ministère de l'Education nationale peut être ainsi consulté : www.education.gouv.fr (Europe et International)</p> <p>Les cultures plurielles sont-elles représentées dans l'établissement lors d'occasions festives ? p.ex. fête de l'école pour le premier degré.</p> <p>Quelles actions sont mises en place en faveur du développement interculturel des élèves et des personnels ?</p> <p>Quelle forme d'interaction est mise en place avec les partenaires étrangers ?</p>